



Commission Territoriale des Epreuves

Championnat Territorial Armagnac Bigorre 2009/2010

Demande de modification exceptionnelle de calendrier

Cette demande devra être :

- Complétée par le club demandeur (club A) et expédiée au club opposé (club B).
- Acceptée ou rejetée par le club B, et retournée par celui-ci au Comité Armagnac Bigorre.
- Retournée aux deux clubs A et B, après décision du Comité.

DELAIS IMPERATIFS :

- Club A : 18 jours minimum avant la date de la rencontre (demande) ;
- Club B : 14 jours minimum avant la date de la rencontre (réponse) ;
- Comité A.B : 10 jours minimum avant la date de la rencontre (décision).

NOTA : Dans le cas où les délais ne seraient pas respectés, la réponse serait considérée comme négative et les officiels se présenteraient à la date et l'heure fixée par le règlement des compétitions.

Catégorie concernée ou Titre de la Compétition

Rencontre initiale

Rencontre	Date	Heure
-----------	------	-------

Rencontre modifiée

Rencontre	Date	Heure
-----------	------	-------

Club demandeur (Club A)

Club opposé (Club B)

Cachet du Club (obligatoire)

Cachet du Club (obligatoire)

Date de la demande :

Date de la réponse :

Accord

Refus

Avis de la Commission des Arbitres

Décision du Comité

Favorable

Défavorable

Accord

Refus

Date :

Date :